

18 septembre, 2020

Sujet: Covid 19- ouvertures des écoles et bureaux administratifs CSCFN

Cher fournisseur apprécié,

Nous espérons que vous, votre famille, vos amis et vos collègues resterez en bonne santé pendant cette période incertaine.

Le conseil scolaire catholique franco-nord (CSCFN) aimerait vous fournir des précisions en ce qui concerne la réouverture de nos écoles élémentaires, secondaires et bureaux administratifs.

Cette mesure vise à protéger la santé et la sécurité de l'ensemble des citoyens en freinant la pandémie du coronavirus COVID-19. Étant donné que la santé et le bien-être de nos étudiants, employés, fournisseurs et tous nos partenaires sont notre priorité absolue, le CSCFN a mis en œuvre ces mesures immédiates pour réduire la propagation de Covid 19:

Visites à l'école

Les visiteurs ne sont pas permis dans l'école incluant les fournisseurs pour des raisons non essentiels. Par exception, des fournisseurs essentiels de service pourraient avoir accès aux écoles et aux bureaux administratifs pour adresser des urgences et pour le service de livraison.

Ces fournisseurs ont la responsabilité de faire une auto-évaluation de symptômes (<https://covid-19.ontario.ca/autoevaluation/>) et devront porter des équipements de protection individuelle incluant le port d'un masque en tout temps lors de leur visite aux écoles et aux bureaux administratifs. Les fournisseurs essentiels à l'exception des services de postes et courriers doivent aviser les écoles et bureaux administratifs par courriel avant leur visite. Tous les fournisseurs essentiels sont demandés de désinfecter les mains et remplir le registre de visiteur à l'entrée de l'école et du bureau administratif.

Procédures pour la livraison de produits aux écoles et au bureau administratif

Les fournisseurs de livraisons de produits doivent suivre les procédures suivantes :

Maintenir la distanciation physique. La distanciation physique signifie de garder un espace d'au moins deux (2) mètres (6 pieds) entre vous-même et toute autre personne. En pratiquant la distanciation physique, on réduit les risques de contracter le virus.

Fournir une livraison sans contact, c'est-à-dire une livraison où le conducteur laisse le colis près de la porte centrale pour qu'il soit récupéré.

- a. Le fournisseur préconise l'option de livraison sans contact. C'est-à-dire qu'aucun accusé de réception n'est requis pour la commande.
- b. Le conducteur est demandé de déposer les colis dans l'école ou le bureau administratif selon les directives de l'école (veuillez confirmer auprès de l'école à votre arrivée) plutôt que les remettre directement dans les mains du réceptionnaire afin de maintenir la distanciation physique.
- c. Le port d'équipement de protection individuelle incluant le port d'un masque est requis à tous temps pendant la livraison à l'école

Rappel

Nous recommandons aux fournisseurs qui acheminent présentement leurs factures par courriel électronique de continuer cette pratique et d'envoyer vos questions à l'adresse courriel suivante finances@franco-nord.ca ou de nous communiquer par téléphone au 705-472-1701 poste 2345.

Si vous êtes un fournisseur qui envoie vos factures par la poste, nous vous recommandons de faire la transition à acheminer vos factures à l'adresse courriel ci-dessous pour assurer le traitement de vos pièces à distance et pour assurer à l'avenir que le traitement et paiement de vos factures soit expédié.

Nous apprécions votre service et collaboration pendant ce temps incertain. Veuillez communiquer avec Jacqueline Parr au 705-472-1701 poste 2210 en ce qui concerne vos questions par rapport à vos produits et services livrés aux écoles et au bureau du Conseil.

Salutation,

Pierre Chaput, CPA, CGA

Directeur exécutif du service des finances